



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Exonération d'une partie des droits de voirie dans le cadre des travaux d'aménagement et de réhabilitation - Ensembles immobiliers rues de Bordeaux, Saintes et St Cybard**

DE20160321\_25

Conseil municipal du 21 mars 2016

Rapporteuse :  
Véronique DE MAILLARD

Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016  
Affichée le 25 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

Étaient absents :

Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice)  
Général(e)  
Adjoint(e)

Arnaud LATOUR  
Directeur Général Adjoint

## V I E Q U O T I D I E N N E

### **Exonération d'une partie des droits de voirie dans le cadre des travaux d'aménagement et de réhabilitation - Ensembles immobiliers rues de Bordeaux, Saintes et St Cybard**

Occupation du Domaine Public /  
Assurances  
id : 1270

Conseil municipal  
21 mars 2016

25

Rapporteure : Véronique DE MAILLARD

Le Pôle Image MAGELIS a réalisé des travaux d'aménagement au n°107 rue de Bordeaux , ainsi que des travaux de réhabilitation d'un ensemble immobilier situé du n°8 au n°14 bis rue de Saintes et du n°5 au n°7 rue St Cybard.

Ces chantiers importants ont nécessité une occupation du domaine public soumise au versement de droits de voirie qui s'appliquent systématiquement en cas d'occupation du domaine public.

Compte tenu de la durée des travaux et de la surface du domaine public occupée, les droits de voirie s'élèvent pour 2015 à un montant de 10 300,80 € pour le n°107 rue de Bordeaux et de 3 640 € pour l'îlot rue de Saintes et rue St Cybard.

Le Pôle Image MAGELIS a sollicité l'exonération de ces droits de voirie.

Considérant le caractère public et d'intérêt collectif de ces opérations d'aménagement et de réhabilitation, il vous est proposé :

- d'accepter l'exonération du Pôle Image MAGELIS pour les droits de voirie restant à percevoir au titre de l'année 2015, soit :

- un montant de 1 948,80 € à exonérer sur un total de 10 300,80 € pour l'aménagement du 107 rue de Bordeaux ;

- un montant de 520 € à exonérer sur un total de 3 640 € pour la réhabilitation rue de Saintes et rue St Cybard.

Le montant total d'exonération s'élève donc pour 2015 à 2 468,80 € sur une somme globale de 13 940,80 €.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des délibérations ou des subventions, uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

MAGELIS

TITULAIRES

Xavier Bonnefont

Elisabeth Lasbugues

SUPPLEANTS

François Elie

Danielle Chauvet

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal

ledit jour

21 mars 2016

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

l'Adjoint



Pour le Maire,  
François ELIE  
Adjoint délégué  
aux Ressources Humaines  
Qualité du service public  
Evaluation des politiques publiques

